

Le député mentionne une situation intéressante. C'est un mécanisme qui vise à briser le syndicat. Il n'y a aucun doute que les gens qui dirigent ce syndicat jouissent de la confiance des syndiqués. Si on leur interdit de détenir un poste électif pendant cinq ans, ils seront probablement réélus quand-même et il s'ensuivra une confrontation entre le gouvernement et le syndicat. Le gouvernement pourrait alors placer le syndicat en curatelle et accélérer ainsi la procédure visant à mater les syndicats.

C'est la tentative la plus flagrante en vue de mater un syndicat que j'aie vue depuis longtemps. Elle établit les conditions qui permettent maintenant au gouvernement de détruire ce syndicat.

Je suis extrêmement préoccupé du fait que le gouvernement n'a pas décidé, au contraire, de forcer la Société à respecter le principe qui veut qu'elle négocie de bonne foi avec ses employés et qu'elle respecte le Code canadien du travail.

Elle l'enfreint par exemple dans le cas de la procédure de griefs. La direction viole régulièrement la convention et défie les employés de suivre toutes les quatre étapes de la procédure de griefs. C'est une longue procédure et une personne qui est suspendue de son poste ou pénalisée d'une façon ou d'une autre doit supporter cette longue attente. De plus en plus de travailleurs sont donc réticents à résister à une direction oppressive. Le harcèlement et l'intimidation pratiqués par la direction qui refuse de respecter le système de griefs contribuent à briser le syndicat en effrayant les employés.

L'argument soulevé aujourd'hui par mon collègue est l'aboutissement de l'une des mesures les plus draconiennes jamais vues à la Chambre. Il s'agit d'une politique dont l'application commence au niveau des chefs d'ateliers de la Société des Postes, qui ont reçu l'ordre de harceler et d'intimider les employés et de négliger les pratiques établies dans le domaine des relations de travail pour faciliter le règlement rapide et efficace des griefs. La pratique adoptée par la direction, avec l'aide du gouvernement, constitue l'un des pires exemples des relations patronales-ouvrières qu'il m'ait jamais été donné de voir.

**M. Shields:** Madame la Présidente, le député a commencé son discours ce matin en affirmant que pas un député n'approuverait la violence. Comment compare-t-il cette déclaration à celle de la députée de New Westminster—Coquitlam (M<sup>me</sup> Jewett) qui a soutenu devant la Chambre qu'il y a des moments où la violence s'impose et qu'il faut savoir la pardonner? Son chef a lui aussi déclaré qu'il arrive parfois que la violence s'impose. Est-ce que, à l'instar de son parti, le député approuve la violence?

**M. Skelly:** Madame la Présidente, j'ai énormément de respect pour mon collègue, le député d'Athabasca (M. Shields), l'un des députés les plus sérieux et les plus diligents que je connaisse. Il sait que son observation était malveillante.

J'imagine qu'il aurait refusé de prendre part à la Seconde Guerre mondiale pour renverser Hitler.

#### *Maintien des services postaux—Loi*

Je suppose qu'il cherche à nous faire comprendre qu'il ne fallait pas approuver la violence déployée par les Canadiens pour rétablir la démocratie et lutter pour leur survie.

Je pense que ma collègue, la députée de New Westminster—Coquitlam (M<sup>me</sup> Jewett), a voulu dire que le gouvernement de l'Afrique du Sud a imposé tant de violence aux Sud-Africains que ces derniers n'ont pas le choix mais doivent se révolter pour se débarrasser du joug de la violence qu'on leur inflige. Je voudrais que le député m'explique pourquoi il s'était opposé à ce que les Forces armées du Canada usent de violence pour renverser le régime d'Hitler lors de la Seconde Guerre mondiale.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Madame la Présidente, tout d'abord, je dirai que je suis surprise qu'aucun ministériel ne prenne la parole pour défendre ce projet de loi particulièrement ignoble.

Ce matin, le ministre chargé de la Société canadienne des postes, a cité, en se référant à ce qu'il a appelé ses notes, une longue liste des excès qui ont été apparemment à l'origine de ce projet de loi. Cependant, le ministre a oublié de dire une chose dans son discours, c'est que tous ces excès ne se sont pas produits avant mais après que le gouvernement ait imposé un ordre de retour au travail aux travailleurs participant au conflit postal.

En outre, le ministre a révélé ses intentions aux Canadiens lorsqu'il a annoncé, d'une part, qu'il n'avait pas pris position en ce qui concerne les questions négociées alors que, d'autre part, il a annoncé très clairement que le courrier était distribué et que les exigences syndicales étaient excessives.

Le fait que, d'après le ministre, le courrier est distribué montre bien, à mon avis, qu'il ne s'agit pas d'une situation d'urgence. En outre, le fait qu'il trouve les exigences syndicales excessives montre très clairement que le gouvernement de concert avec la Société canadienne des postes a un programme secret destiné à casser les reins des travailleurs d'un bout à l'autre du Canada. On trouve la preuve indéniable de cette intention dans les mesures draconiennes contenues dans ce projet de loi et en particulier lorsque le gouvernement déclare que l'on devrait tenir compte des recommandations du rapport Foisy.

Le gouvernement expose les grandes lignes d'un règlement avant qu'on en négocie un. Je rappelle au ministre et au gouvernement que c'est le syndicat qui le premier a demandé un arbitre et que le syndicat était disposé à revenir à la table des négociations.

Cependant, il n'est pas dans l'intérêt de la Société canadienne des postes ni du gouvernement d'aboutir à un règlement négocié parce qu'ils ont l'intention de casser les reins du syndicat. Il n'y a pas de meilleure stratégie que d'adopter sciemment et délibérément un projet de loi de rappel au travail qui aura pour effet d'accroître les difficultés aux piquets de grève et, en fait, de provoquer une escalade de la violence comme cela s'est passé pendant la fin de semaine.